

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/05/2019

Dossier complet le :

07/05/2019

N° d'enregistrement :

F09319P0162

1. Intitulé du projet

CREATION D'UN PARKING - CENTRE COMMERCIAL E.LECLERC GRASSE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS MOULIN NEUF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

MASTIO Francis, Président

RCS / SIRET

4 3 9 | 5 3 8 | 2 2 4 | 0 0 0 3 1

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41 a	Création d'un parking silo de 255 places. Augmentation du nombre de places de stationnement ouvertes au public de 164 places > 50 unités

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le centre commercial E. Leclerc est situé dans la zone d'activités Saint-Marguerite, sur un terrain d'emprise de 56 320 m², bordé du chemin de l'Orme et de la route du Plan. Le projet consiste à augmenter le nombre de stationnement public (164 places) par la réalisation d'un parking en silo de 255 places en R+3 sur une partie des parkings existants (91 places existantes sont remaniées). En dehors du projet de parking silo, le projet consiste en la réalisation d'une zone pour le stockage de véhicules utilitaires en location (capacité de 25 véhicules maximum), en la requalification de l'entrée de l'hypermarché, en la mise en place d'un nouvel habillage sur une partie des façades existantes.

Les accès piétons sont également complétés depuis chemin de l'Orme (création d'un accès au parking projet depuis le chemin de l'Orme et aménagement paysager d'un accès entre le rond point et le parking existant).

Une voie de décélération d'accès directe au parking silo est créée le long du chemin de l'Orme pour fluidifier l'accès au centre commercial. Les accès existants à l'ensemble commercial sont inchangés et desserviront l'espace de stationnements déjà existant. Les aires de services et de livraisons sont inchangées.

Les espaces verts seront replantés selon une nouvelle organisation.

Une piscine et le auvent existant seront démolis.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont notamment de :

- Accueillir les clients dans de meilleures conditions;
- Désengorger le chemin de l'Orme grâce à la rampe d'accès au parking silo ;
- Valoriser la zone par un traitement architectural et paysager de qualité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 9 mois.

1ère phase : Démolition de la piscine et terrassement du terrain ;

2ème phase : Démolition de l'auvent actuel, réalisation du parking silo et de ses accès, aménagement de l'entrée de l'hypermarché ;

3ème phase : Mise en place du nouvel habillage sur une partie des façades ;

4ème phase : Aménagement de la zone de stockage des véhicules de location et de la voie piétonne ;

5ème phase : Réaménagement des espaces verts.

Durant les travaux, le centre commercial continuera de fonctionner. Tout sera mis en place pour ne pas gêner les clients.

La SAS MOULIN NEUF adoptera une charte « CHANTIER VERT ».

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le centre commercial sera toujours accessible depuis le chemin de l'Orme et la route du Plan (RD 304). Les accès existants ne sont pas modifiés (clients, personnel et livraison).

L'accès au parc de stationnements clientèle s'effectuera par le chemin de l'Orme ou par la route du Plan. L'accès au parking silo se fera d'une part, directement depuis le chemin de l'Orme par la création de la voie de décélération et d'autre part depuis la rampe existante qui donne accès aux stationnements existants et au magasin. Les aires de services et de livraisons sont inchangées. Le Drive n'est pas modifié.

Les accès piétons existants sont conservés. Des liaisons piétonnes existent depuis la route du Plan et le chemin de l'Orme. Un accès piétons du parking silo est réalisé depuis le chemin de l'Orme. Les accès piétons depuis le chemin de l'Orme sont complétés.

Dans le parking silo, des places « famille », PMR et des bornes pour les véhicules électriques sont prévues ainsi que des places 2 roues.

L'accès au magasin depuis le parking sera possible par trois travolators qui viendront distribuer chaque niveau jusqu'au nouveau hall d'accueil et à l'entrée du centre commercial.

Le centre commercial disposera de 886 places de stationnement (dont 200 pour le personnel) dont 21 PMR et 6 places de ravitaillement électrique.

Tous les réseaux seront raccordés au réseau public.

Les eaux pluviales du site sont régulées. Le parking silo sera équipé d'un séparateur hydrocarbures. L'aire de stockage des véhicules de location sera en enrobé drainant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette foncière de l'opération	56 320 m ²
Emprise au sol actuelle; emprise au sol future; extension	14071,83 m ² ; 17364,83 m ² ; 3 293m ²
SDP actuelle; extension	16 890,29 m ² ; 0 m ²
Nombre de places de stationnement : actuel (dont personnel) ; futur (dont personnel) ;	722 (200) ; 886 (200)
Hauteurs parking silo	< 14,50 m
Espaces verts existants ; futurs	14731,87 m ² ; 14701,00 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

59, chemin de l'Orme
06130 GRASSE

Plan du cadastre mis en annexe
volontaire n°1

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6 ° 5 6 ' 4 3 " E Lat. 4 3 ° 3 9 ' 0 8 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le centre commercial E.LECLERC est constitué d'un ensemble de :
- Hypermarché, galerie marchande, Drive, réserves, station service, station de lavage ; parking aérien et souterrain ; Fast food McDonald's .
L'hypermarché, la galerie marchande, une partie des réserves, la station service sont sous l'enseigne E. Leclerc depuis août 2003 (de juin 2002 à juillet 2003, ils étaient sous l'enseigne Hyper U).
En 2006 sont autorisées une extension de surface et la création d'un entrepôt . Une station de lavage est également créée.
Le restaurant Fast food McDonald's date de 2006.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont les suivantes : -ZNIEFF II n° 930012587 - Forêt de Peygros et Pégomas à environ 1,8 km au sud-ouest. -La ZNIEFF II n°930012598 - Plateaux de Calern, de Caussols et de Cavillone à environ 5,4 km au nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à environ 9,85 km au sud. Il s'agit du " Vallon et rocher de Roquebillière" (n°FR3800465)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie de la commune de Grasse est couverte en partie par le "Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur" mais le site n'est pas couvert. Il se situe à environ 2,5 km au Nord.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de la Communauté du Pays de Grasse a été approuvé en CC le 9 novembre 2012. Le secteur du projet n'est pas situé dans une zone à enjeux. Celui-ci va être révisé en 2019. A noter : classement sonore des infrastructures de transport terrestre. Dans le secteur du projet, la RD 4 est classée catégorie 3 (100 m) et la RD 304 catégorie 4 (30 m).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre des 500 m du "domaine de la Ferrage" (MH 069D006). Dates de protection : 16/11/1989 : inscrit MH ; 31/03/1992 : classé MH Le projet est soumis à l'avis de l'ABF. Il n'y a pas de covisibilité entre le projet et le domaine de la Ferrage. Il n'y a pas non plus de covisibilité avec le centre ville.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Siagne et affluents (SRCE) se situe à 200m à l'est/nord-est ; Le canal de la Siagne (inventaire CEN PACA) se situe à 450 m à l'ouest. La situation du projet ne présente pas de connexion avec ces zones humides (cf Prédiagnostic écologique - Biotope)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par les plans de prévention des risques suivants : - PPRN Mouvement de terrain : approuvé le 01/06/2004 : le site est situé en zone bleue G (zone soumise à des mesures de précaution). - PPRN Feu de forêt approuvé le 13/07/2009 : le site se situe en zone blanche. - PPRN Inondation : prescrit le 05/12/2017 (modifié le 11/05/2018) ; le projet se situe en dehors des zones d'aléa connues du Grand Vallon et du Vallon des Ribes. La commune n'est pas couverte par un PPRT. Le secteur fait parti du TRI "Nice Cannes Mandelieu" mais le site n'est pas concerné par les probabilités de crue.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas recensé sur base de données BASOL des sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, ni sur la base des données Basias des anciens sites industriels et activités de service .
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre rapproché de la source de la Foux de Grasse se situe à environ 1,7 km au nord est du site.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à environ 2 km au Nord-est. Il s'agit du site inscrit "les villages et leurs abords"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans un site Natura 2000. Le prédiagnostic réalisé par Biotope identifie, dans un rayon de 5 km, le site Natura 2000 Habitats ZSC "Gorge de la Siagne". Celui-ci est situé à 4,9 km au sud-ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à environ 2 km au nord-ouest du site. Il s'agit du site "Plateaux de Calern et Caussols et leurs contreforts"

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est raccordé au réseau public d'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cadre du projet, des études géotechniques seront réalisées, de façon à caractériser le sol et le sous sol et repérer les éventuelles circulations aquifères.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A ce stade du projet, les déblais et remblais sont estimés à : DEBLAIS : 2300 m3 REMBLAIS : néant
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutefois, on notera que les matériaux de construction employés sont usuellement constitués d'éléments extraits du sol ou du sous-sol (gypse, ciment, argile, sable, gravillons...).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne présente pas d'intérêt particulier. Un prédiagnostic a été réalisé par Biotope. Site 100 % anthropisé. Le niveau de « risque biodiversité » sur le site est considéré comme "standard". Les inventaires de terrain ont permis d'éliminer les potentialités d'enjeux écologiques mises en évidence par la consultation des bases de données. Le repérage de terrain a révélé uniquement la présence avérée ou potentielle d'espèces de faune protégées communes. Les zonages du patrimoine naturel ont des conséquences faibles sur le projet. Aucun élément de Trame Verte et Bleue n'est à prendre en compte dans le projet. Le repérage de terrain n'a pas révélé zone humide.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZSC " Gorges de la Siagne" (FR9301574) est présente à 5km du site d'étude et ne présente pas de lien fonctionnel direct avec le périmètre étudié. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (cf. Prédiagnostic écologique - Biotope)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation du trafic lié au projet a potentiellement un impact sur les nuisances sonores. Toutefois, le site se situe dans une zone d'activités et en dehors des zones à enjeux définies par le PPBE. Le projet est situé dans le périmètre des 500 m du "domaine de la Ferrage" (MH 069D006) mais il n'y a pas de visibilité. La qualité des eaux rejetées sera maîtrisée par les dispositifs de gestion des eaux pluviales mis en place (Cf. Etude Gestion des eaux pluviales mise en annexe)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur le site du centre commercial existant et sur un ancien jardin privatif au sein de la zone d'activités Sainte Marguerite.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ICPE : Des installations du centre commercial sont actuellement soumises à la législation des ICPE (enregistrement/déclaration). Des ICPE sont présentes à proximité immédiate du site (à l'est) dont une Seveso "seuil bas" (Robertet Plan de Grasse). 2 autres Seveso "Seuil bas" sont présentes un peu plus loin. Transport de Matières Dangereuses : ce risque est lié aux axes desservant la zone d'activités et par le risque de TMD lié à l'alimentation de la station service présente sur le site et plus globalement le centre commercial. Le projet ne nécessite pas d'installation soumise aux ICPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Retrait-gonflements des Argiles : aléas moyen et faible ; Mouvement de terrain : zone bleue G du PPRN ; Le projet est en dehors des zones d'aléa inondations connues et en dehors des zones de débordement en terrasse (045) de l'AZI "Grand Vallon" du site ; en zone "potentiellement sujette au débordement de nappe" (fiabilité faible). Séisme - zone de sismicité 3. Le projet tiendra compte de ces risques. Dans le cadre du projet, des études géotechniques seront réalisées de façon à caractériser le sol et le sous-sol et à repérer les éventuelles circulations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les risques sanitaires pour ce type de projet sont liés à l'augmentation du trafic induit (sur voiries et parking) qui a un impact sur la qualité de l'air, le bruit et les eaux de ruissellement. Les eaux de ruissellement susceptibles d'être polluées du parking silo seront pré-traitées avant rejet dans le réseau public (séparateur hydrocarbures). Le revêtement drainant mis en place, sur l'aire des véhicules pour la location, permettra de filtrer les eaux pluviales avant infiltration dans le sol. Toutes les mesures seront prises également lors du chantier : charte "chantier vert".
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude d'impact sur la circulation et la desserte a été réalisée. Le centre commercial actuel génère : 1 110 UVP/h deux sens confondus le vendredi en HPS, 1 270 UVP/h deux sens confondus le samedi en HP. Avec le projet, le centre commercial générerait 1220 UVP/h deux sens confondus le vendredi en HPS et 1430 UVP/h deux sens confondus le samedi en HP. (cf. Étude d'impact circulaire et de la desserte mise en annexe). En période de travaux, le projet engendrera un trafic de camions et d'engins de chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	- En période de chantier, les nuisances sonores seront limitées par la mise en place d'un "chantier vert". - En période d'exploitation, le trafic des véhicules clients peut être sources de bruit. Toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact sonore du projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La circulation routière et l'activité industrielle (notamment parfumeries) sont les principales sources d'odeurs du secteur.</p> <p>En dehors de la circulation routière, l'exploitation du parking ne sera pas source de nuisances olfactives. Il en est de même pour l'aire de stockage des véhicules de location.</p> <p>Dans le cadre du chantier, toutes les mesures seront prises pour limiter les odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les travaux sont susceptibles de provoquer des vibrations. L'étude de sol réalisée dans le cadre du projet le déterminera.</p> <p>En phase exploitation, le projet ne sera pas source de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le site est localisé dans un milieu urbain duquel émergent différentes sources lumineuses. Les enseignes sont éteintes à la fermeture du magasin (20h30 du lundi au jeudi et 21 h vendredi et samedi). L'éclairage extérieur est étudié pour qu'il n'y ait pas de sources directes dirigées vers le public ou le voisinage. La luminosité sera également limitée afin de ne pas représenter une pollution nocturne trop importante.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants dans l'air sont liés au trafic des véhicules générant des gaz de combustion sur les voiries et les aires de stationnement.</p> <p>Les travaux sont également susceptibles d'émettre des poussières. Toutes les précautions seront prises pour les limiter.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les réseaux EU et EP sont séparatifs et raccordés aux réseaux publics. Les EP du site sont actuellement collectés et régulés au travers de plusieurs bassins écrêteurs. Le parking silo et l'entrée étant réalisés sur une surface déjà imperméabilisée, ils seront raccordés au réseau d'eau pluviale existant rejoignant le bassin écrêteur existant. Le parking sera équipé d'un séparateur hydrocarbures. La zone de stockage des véhicules en location sera en enrobé drainant. Les ruissellements issus du cheminement piétons projeté seront dirigés vers les espaces verts (Cf. Étude Gestion des eaux pluviales)</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En période temporaire de chantier : déchets liés au chantier de construction et de démolition. Ils seront gérés dans le cadre de la charte "chantier vert" .</p> <p>En phase d'exploitation du parking :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déchets banals en mélange du parking... ; - déchets liés à l'entretien des installations de pré-traitement (évacuation dans les filières appropriées).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone archéologique de Saisine n°2 définie sur Grasse par l'arrêté préfectoral du 31/07/2003. La Saisine du SRA se fait pour les projets affectant une superficie au sol supérieure à 5 000 m ² . Le projet est situé dans le périmètre des 500 m du "domaine de la Ferrage" (MH 069D006-1989/11/16 : inscrit MH ;1992/03/31 : classé MH). Le projet est soumis à l'avis de l'ABF. Pas de covisibilité. Le site se situe au sein d'une zone d'activités. Les aménagements sont réalisés au sein d'espaces enclavés.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements sont situés dans une zone urbaine à vocation d'activités économiques du PLU en vigueur, en zone UGc4 (secteurs réservés aux fonctions commerciales, artisanales du quotidien, tertiaires et de services). Le projet est localisé principalement sur les espaces déjà aménagés du centre commercial. Seule l'aire de stockage de véhicules pour la locations est située en dehors de ces zones, sur une parcelle occupée par un ancien jardin privatif.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il a été recensé le projet de liaison entre la RD6185 et le giratoire de la Paoute sur les communes de Grasse et de Mouans-Sartoux (06) -Avis MRAe – 2018 1753 car celui-ci a des effets sur le trafic dans le secteur du projet.
Enquête publique du 8 avril au 10 mai 2019

L'étude d'impact circulaire et de la desserte du projet en tient compte (cf annexe volontaire n°5).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les ruissellements collectés aux différents étages du parking seront dirigés vers un séparateur à hydrocarbures. La surface pour les véhicules de location sera revêtue d'un revêtement drainant. Ce revêtement permettra l'infiltration des eaux pluviales pour des pluies fréquentes et permettra également de limiter les ruissellements en surface vers le réseau pluvial existant à l'aval. Celui-ci permettra également de filtrer les eaux pluviales chargées en MES avant infiltration dans le sol.

Les végétaux supprimés seront compensés. Des aménagements paysagers seront réalisés dans les espaces libres.

Le parking silo est traité de manière aérien et planté à chaque niveau pour une meilleure insertion dans le paysage. La zone de stockage des véhicules en location sera plantée in situ et en périphérie (coté chemin de l'Orme). Il sera repris des essences existantes aux abords du site, de la commune de Grasse et du paysage typique du secteur (cf Notice mise en annexe).

En ce qui concerne la biodiversité, les mesures prises seront les suivantes : prévention des risques de pollution en phase de travaux (chantier vert) ; début des travaux réalisé en dehors des périodes printanière et estivale ; enlèvement et limitation de la prolifération des espèces exotiques envahissantes. Il sera proposé une palette végétale locale ; entretien écologique du site : proscription des traitements phytosanitaires et fauche mécanique ou à l'aide d'engins légers et si possible en dehors des périodes printanière et estivale ; gestion des déchets en collaboration avec des filières de tri.

Le chantier sera régi par une charte "chantier vert".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. En effet, le site du projet présente un caractère anthropisé à 100%. Le site se situe dans une zone d'activités. Il s'agit d'un centre commercial en activité et d'un ancien jardin privatif.

Le parking silo se situe en continuité des bâtiments existants et sur des surfaces déjà aménagées (parking). Seul le projet de la zone de stockage de véhicules utilitaires se situe sur un ancien jardin privatif. Le projet a été étudié de façon à donner au site une qualité architecturale et paysagère. Le projet a fait l'objet d'un prédiagnostic écologique, d'une étude sur la gestion des eaux pluviales et d'une étude de l'impact circulaire et de la desserte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe volontaire n°1 - "Présentation du projet -cadastre, ..." se rattachant à la partie 4. "Caractéristiques générales du projet "
Annexe volontaire n°2 - "Présentation du projet - notice" se rattachant à la partie 4. "Caractéristiques générales du projet "
Annexe volontaire n°3 - "Prédiagnostic écologique - (Biotope) " se rattachant à la partie 5. "Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"
Annexe volontaire n°4 - "Occupation du sol, protections, risques et nuisances sur le site" se rattachant à la partie 5. "Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée"
Annexe volontaire n°5 - Etude d'impact circulaire et de la desserte (Transmobilité) se rattachant à la partie 6. "Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles"
Annexe volontaire n°6 - Etude de gestion des eaux pluviales (Eau et Perspectives), se rattachant à la partie 6. "Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



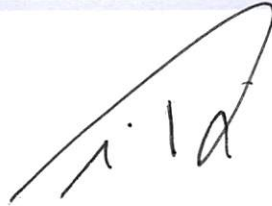
Fait à

Grasse

le,

6 /05/2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

SAS LE MOULIN NEUF

C. C. E. LECLERC
59, Chemin de l'Orme
06130 GRASSE
Tél. 04 97 05 27 27
SIREN 439 536 224 NAF 6820 B